



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Concierge de bâtiment administratif ou d'enseignement 1	Code fonction 6.23.018
2. But de la fonction Nettoyer et entretenir un bâtiment administratif ou scolaire et en assurer la surveillance.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des sols, moquettes, tapis etc.; l'époussetage des tables, bureaux, armoires, rayons, etc.; le remplacement de linges, papiers de toilette, ampoules, tubes néon, le déplacement du mobilier, etc.; - la communication à la direction de tous les dégâts constatés; - l'ouverture et la fermeture du bâtiment, le contrôle général, électricité, sanitaires, fenêtres, dégâts, etc.; - la commande des produits de nettoyage, tubes néon, ampoules, etc.; - l'exécution de petits travaux d'entretien courants ou de dépannages incombant aux métiers du bâtiment; - l'accomplissement d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	B	B	B	D	C	Cl. max. 05
Points	9	4	11	15	15	Total 54